

**Der Grosse Rat Le Grand Conseil
des Kantons Bern du canton de Berne**

Dienstag (Abend), 3. Dezember 2019 / Mardi (soir), 3 décembre 2019

Juradelegation / Délégation pour les affaires jurassiennes

57 2019.RRGR.257 Motion 209-2019 Graber (La Neuveville, SVP)
Neue Modalitäten für eine allfällige Wiederholung der Abstimmung über die Kantonszugehörigkeit Moutiers

57 2019.RRGR.257 Motion 209-2019 Graber (La Neuveville, UDC)
Corriger les modalités du vote sur l'appartenance cantonale de Moutier

Fortsetzung / Suite

Präsident. (*Der Präsident läutet die Glocke. / Le président agite sa cloche.*) Willkommen zurück im Saal. Wir fahren weiter avec notre cher collègue Peter Gasser. S'il vous plaît.

Peter Gasser, Bévilard (PSA). Je ne vais pas prolonger inutilement le débat en répétant, comme un mantra, les arguments qui plaident pour une répétition rapide du scrutin communal de Moutier quant à son appartenance cantonale. Permettez-moi, toutefois, de revenir un tout petit peu en arrière, soit le lundi après-midi, 11 mars de cette année. Ce jour-là, nous avons débattu d'une motion de notre collègue Thomas Brönnimann, dont on a parlé quelque fois, qui n'est pas encore là, mais qui ne saurait tarder, et qui parlait exactement de la même problématique. La relecture des déclarations d'il y a à peine six mois est très instructive. A titre personnel, je pense qu'il est raisonnable de penser que la position du gouvernement était réfléchie, et non émotionnelle.

Pour mémoire : les éléments suivants ont été cités par le conseiller-exécutif, Monsieur le Conseiller d'Etat, Pierre-Alain Schnegg. Il a dit, ce ne sont pas les tribunaux qui décident de l'appartenance cantonale de la commune de Moutier, mais bien les électrices et les électeurs, soit par le scrutin du 18 juin 2017, soit par la possibilité d'une répétition de la votation. Il mentionne également qu'il tiendra compte des considérants pour organiser une nouvelle votation. Plus tard, Monsieur Schnegg rappelle encore, je cite : «[A cela s'ajoute le fait que] les compétences cantonales en matière de réglementation de la votation relèvent cependant du Conseil-exécutif. [...] Il n'est donc pas prévu de responsabilité du Grand Conseil pour la phase de la votation communale. Il est bien clair que le Grand Conseil jouera évidemment un rôle déterminant dans les prochaines étapes, si l'appartenance cantonale de Moutier devait changer. » Enfin, il affirmait encore : « Dans ce contexte, le Conseil-exécutif estime que dans l'état actuel des choses, rien ne justifie que le Grand Conseil se penche formellement sur la question entre la fin de la procédure judiciaire » – nous y sommes – « et une éventuelle répétition de la votation. » Il terminait en précisant que la CIRE serait régulièrement informée des évolutions de ce dossier. (*Plusieurs député-e-s entrent dans la salle du Grand Conseil. / Mehrere Grossrätinnen und Grossräte treten in den Grossratssaal ein.*) Bitte, wenn Sie rasch hineinkämen, könnten Sie auch hören, was ich sage. Vielen Dank. (*Hilarité / Heiterkeit*)

En conclusion, Thomas Brönnimann rappelait – ja, das sind Sie – à juste titre que « gouverner, c'est prévoir ». Il fustigeait de manière feutrée le gouvernement de ne pas rester trop longtemps suspendu aux décisions judiciaires. Ich werde ein wenig verlängern, denn ich musste so lange warten. Lassen Sie mir noch drei Sekunden.

Je suis donc surpris de constater que six mois plus tard, le même gouvernement se sente contraint de donner des gages aux mouvements pro bernois, en particulier l'UDC régionale. En affirmant en fin de réponse, que dans ce contexte, les modalités demandées par les motionnaires seront examinées. Ce qui est en contradiction avec les déclarations faites il y a peu. (*Le président demande à l'orateur de conclure. / Der Präsident bittet den Redner zum Schluss zu kommen.*) Je vous enjoins à rester pragmatiques : c'est une votation communale, ce n'est pas le rôle du Grand Conseil que de s'immiscer dans cette démarche. Il pourra s'exprimer plus tard. Je vais donc résolument refuser la motion ou le postulat, et je vous encourage à faire de même. Je vous remercie de votre attention – danke für die zusätzliche Zeit. Je vous enjoins à rester pragmatiques : c'est une votation communale, ce n'est pas le rôle du Grand Conseil que de s'immiscer dans cette démarche. Il pourra

s'exprimer plus tard. Je vais donc résolument refuser la motion ou le postulat, et je vous encourage à faire de même. Je vous remercie de votre attention – danke für die zusätzliche Zeit.

Präsident. Entschuldigung, jetzt muss ich grad ein bisschen lehrerhaft werden. Wenn Sie schon zu spät kommen, wäre ich froh, wenn Sie dies wenigstens ruhig tun würden.

Anne-Caroline Graber, La Neuveville (UDC). Je vous remercie pour le débat. Au terme des discussions, je vais transformer la motion en postulat. Dès lors, le vote point par point me semble superflu. Je souhaite revenir brièvement sur le vote par correspondance qui a donné lieu à beaucoup de discussions. Je rappelle que l'UDC est très attachée au vote par correspondance. C'est un moyen de vote qui garantit particulièrement le secret du vote. Mais en l'occurrence, il faut être conscient qu'il ouvre aussi la porte à de nombreux abus, et notamment, à la captation de suffrages. Avec la transformation en postulat, nous laisserons toute la marge de manœuvre nécessaire au Conseil-exécutif pour décider ce qui sera le plus opportun de faire relativement au vote par correspondance. Finalement, avec tout le respect que j'ai pour la personne de Maurane Riesen, je ne peux pas la laisser affirmer que le canton de Berne et les observateurs fédéraux portent la responsabilité des graves irrégularités qui ont émaillé le vote communaliste de Moutier du 18 juin 2017. Si les mouvements séparatistes concernés avaient estimé avoir une chance de l'emporter, en recourant au Tribunal fédéral, chère Maurane Riesen, vous savez très bien qu'ils n'auraient pas hésité une seule seconde. En ne recourant pas au Tribunal fédéral, les mouvements séparatistes concernés ont admis implicitement que le Tribunal administratif du canton de Berne avait eu raison d'invalidier la votation communaliste de Moutier pour raison de graves irrégularités.

Präsident. Maurane Riesen fühlt sich persönlich angegriffen. Sie darf nochmals das Wort ergreifen.

Maurane Riesen, Bern (PSA). Merci, je souhaiterais répondre, étant donné que j'ai été personnellement nommée. La municipalité de Moutier, en ne recourant pas au Tribunal fédéral, ne signifie pas qu'elle est d'accord avec le jugement qui a été donné. Cela signifie simplement que pragmatiquement, tous les votes, ou la plupart des votes en Suisse pourraient être annulés en appliquant les mêmes procédures. Mais je souligne quand même le fait de la responsabilité de la chancellerie, des observateurs fédéraux, dans le point qui a été admis par le Tribunal administratif qui concerne le vote par correspondance, parce que c'étaient les observateurs fédéraux qui étaient là pour surveiller ce vote par correspondance, et c'était une procédure qui était approuvée par la chancellerie du canton de Berne et la Confédération.

Präsident. Je donne la parole à Monsieur Pierre-Alain Schnegg.

Pierre Alain Schnegg, directeur de la santé publique et de la prévoyance sociale. Si nous avons le plaisir de reparler ce soir de ce sujet, ce n'est pas le fruit du hasard, mais c'est le résultat de graves violations du droit, constatés par le Tribunal administratif, et implicitement acceptées par les recourants déboutés qui ont renoncé à faire appel au Tribunal fédéral. Pour que Moutier puisse quitter le canton de Berne, la méthode la plus rapide aurait été ce recours, si ce recours pouvait être gagné et, comme chacun en avait pris note, de gagner ce recours n'était pas possible, donc, on accepte implicitement les conclusions du Tribunal administratif. Inutile de se voiler la face : l'effort de communication actuel de la part des autonomistes ne diminuera en rien leur responsabilité face à ces violations graves. Cette situation exceptionnelle nécessite donc que les considérants du jugement du Tribunal administratif soient pris en compte dans les modalités de l'organisation d'une nouvelle votation. Permettez-moi ici de vous rappeler qu'il ne s'agit pas d'une votation communale au sens strict, comme nous pourrions en connaître dans de nombreuses communes, mais il s'agit d'une votation communale qui se déroulera dans le cadre d'une loi particulière bernoise. Tous les acteurs désirent un vote rapide. Mais, avant la rapidité, prime le fait d'avoir, cette fois-ci, un vote propre. Pour cela, différentes mesures devront être prises, la toute première étant de mettre sur pied une surveillance efficace du registre des votants.

Mesdames et Messieurs, le temps de la candeur et de la naïveté devrait gentiment arriver à son terme. Lorsqu'une commune refuse de transmettre le registre des votants à son canton, mais qu'en plus, elle refuse de le remettre dans les délais aux observateurs de la Confédération, c'est qu'il y a quelque chose là-dedans et pas uniquement le fruit de maladroites. Et si ce registre avait été remis le samedi midi aux observateurs, c'est uniquement sous la menace des observateurs de quitter

Moutier. Donc, permettez-moi ici de souligner cette grande responsabilité des acteurs concernés. Pour mettre cette votation sur pied, d'autres points devront être discutés. Tout d'abord, entre la ville de Moutier et le canton de Berne, lors d'une rencontre qui est d'ores et déjà agendée, et ensuite, bien entendu, dans un cercle plus large, de manière à pouvoir également définir les mesures de surveillance nécessaires ainsi que leurs formes. Ces mesures sont d'autant plus nécessaires que les personnes impliquées dans l'annulation du vote continuent de remettre en question leur responsabilité pour les graves violations constatées par le Tribunal administratif. Le Conseil-exécutif a clairement communiqué les cinq piliers sur lesquels il basera son action pour organiser ce vote. Et les points qui sont mentionnés dans cette motion vont pour la plupart dans le sens de points que le Conseil-exécutif a en cours d'analyse, de manière à pouvoir prendre les bonnes décisions. Et il ne s'agit en aucun cas d'un gage qui serait donné à un mouvement de lutte ou un autre. De manière à ce que notre travail puisse continuer d'une manière efficace, le gouvernement vous invite à accepter cette motion sous la forme d'un postulat.

Präsident. Wir kommen zur Abstimmung. Es wurde eine punktweise Abstimmung verlangt. Die Motion wurde in ein Postulat gewandelt. Wir stimmen somit punktweise über ein Postulat ab. *(Grossrätin Graber wendet sich an den Präsidenten und verlangt, dass über das Postulat nicht punktweise abgestimmt wird. / Mme la députée Graber s'adresse au président et demande que le postulat ne soit pas voté point par point.)* Doch, selbstverständlich, dies wurde verlangt. Ganz am Anfang wurde es verlangt. *(Unruhe / Agitation dans la salle).* Nein, nein, das kann man verlangen. Es wurde hier am Mikrofon verlangt, deshalb muss ich so abstimmen. Wer will den Punkt 1 als Postulat annehmen? – Hier geht es um das Abstimmungskomitee, welches unabhängig sein soll. Wer den Punkt 1 als Postulat annehmen will, stimmt Ja, wer dies ablehnt, stimmt Nein.

Abstimmung (2019.RRGR.257; Ziff. 1 als Postulat)
Vote (2019.RRGR.257 ; ch. 1 sous forme de postulat)

Der Grosse Rat beschliesst: / Décision du Grand Conseil :

Annahme / Adoption

Ja / Oui	131
Nein / Non	3
Enthalten / Abstentions	3

Präsident. Sie haben den Punkt 1 als Postulat angenommen, mit 131 Ja- zu 3 Nein-Stimmen bei 3 Enthaltungen. *(Unruhe. Grossrätin Graber erklärt, sie sei nur bei einer Motion mit einer punktweisen Abstimmung einverstanden, nicht aber bei einem Postulat. / Agitation dans la salle. Mme la députée Graber explique qu'elle est d'accord avec un vote point par point seulement dans le cas d'une motion, mais pas dans le cas d'un postulat.)*

Es hat niemand gesagt, man wolle nur bei einer Motion eine punktweise Abstimmung. Die punktweise Abstimmung wurde von der BDP verlangt, aber auch von anderen. Es wurde klar gesagt, dass man den Punkt 5 und den Punkt 8 sowohl als Postulat als auch als Motion nicht annehmen wolle. Ich muss es so machen, und *ich* bestimme, wie hier abgestimmt wird, Madame Graber. Ich möchte Sie bitten, an den Platz zurückzukehren. Ich lasse jetzt punktweise über ein Postulat abstimmen. – Es war klar, es wurde so gesagt, es wird Punkt für Punkt abgestimmt. Tut mir leid. Genauso wie wir zuhören müssen, müssen auch Sie als Motionärin zuhören. Tut mir leid. Ich möchte abstimmen. Wir kommen zum zweiten Punkt. *(Mehrere Grossratsmitglieder fragen, ob man nun bei Punkt 2 über ein Postulat oder eine Motion abstimme. / Plusieurs député-e-s demandent si, concernant le point 2, on vote sur une motion ou sur un postulat.)* Über ein Postulat.

(Mehrere Grossratsmitglieder wenden ein, dass Grossrätin Graber den Vorstoss nicht in ein Postulat gewandelt habe. / Plusieurs député-e-s objectent que Mme Graber n'a pas transformé la motion en postulat.) Hat sie nicht gewandelt? – Ach, Entschuldigung. Aber vorhin wurde doch gesagt, sie wandelte in ein Postulat? Ich habe es so verstanden, dass in ein Postulat gewandelt wurde. So wurde es gesagt. Gleichzeitig haben Sie *(der Präsident wendet sich an Grossrätin Graber / le président s'adresse à Mme la députée Graber)* gewusst, dass wir punktweise abstimmen. Ich kann nicht Gedanken lesen. Ich kann nicht davon ausgehen, dass es für Sie klar ist, dass dies nur gilt, wenn gesamt abgestimmt wird. Das andere wurde vorher verlangt. Ausnahmsweise kommen wir nochmals darauf zurück, und dann dürfen Sie Punkt für Punkt entscheiden. Es wurde aber hier klar gesagt –

und man kann dies dann im Protokoll nachlesen –, dass das Ganze gewandelt wurde. Sie haben vorhin das Ganze gewandelt, und vorangehend wurde eine punktweise Abstimmung verlangt. Ich frage jetzt: Sind Sie damit einverstanden, darauf zurückzukommen? Darf Anne-Caroline Graber bei jedem Punkt sagen, ob sie eine Motion oder ein Postulat will? – (*Mehrere Grossratsmitglieder bejahen dies. / Plusieurs député-e-s répondent par l'affirmative.*) Ist irgendjemand dagegen? – (*Mehrere Grossratsmitglieder verneinen dies. / Plusieurs député-e-s répondent par la négative.*) Also, dann kommen wir zurück. Hören Sie einfach zu. Ich kann nicht mehr tun, als zu versuchen, mich möglichst klar auszudrücken. Ich verlange dafür von Ihnen, dass Sie entsprechend zuhören. Sie merken es: Ich bin grad ein wenig enerviert. Anne-Caroline Graber hat nochmals kurz das Wort. Court!

Anne-Caroline Graber, La Neuveville (UDC). Merci, Monsieur le Président. Il ne me semblait pas nécessaire de faire un vote point par point si je transformais l'ensemble de la motion en postulat. Il me semble l'avoir dit clairement dans ma dernière intervention. Maintenant, étant donné que le vote point par point à lieu, je maintiens tous les points sous forme de motion, sauf les points 5 et 8 que je transforme en postulat. Donc, point 1 à 4 : motion, 5 : postulat, 6 et 7 : motion, 8 : postulat. Merci.

Präsident. Wir kommen nochmals zur Abstimmung: Punkt 1 als Motion. Wer den Punkt 1 als Motion annehmen will, stimmt Ja, wer dies nicht will, stimmt Nein.

Abstimmung (2019.RRGR.257; Ziff. 1)

Vote (2019.RRGR.257 ; ch. 1)

Der Grosse Rat beschliesst: / Décision du Grand Conseil :

Annahme / Adoption

Ja / Oui 87

Nein / Non 53

Enthalten / Abstentions 3

Präsident. Sie haben den Punkt 1 als Motion angenommen, mit 87 Ja- zu 53 Nein-Stimmen bei 3 Enthaltungen.

Wer den Punkt 2 als Motion annehmen will, stimmt Ja, wer dies nicht will, stimmt Nein.

Abstimmung (2019.RRGR.257; Ziff. 2)

Vote (2019.RRGR.257 ; ch. 2)

Der Grosse Rat beschliesst: / Décision du Grand Conseil :

Annahme / Adoption

Ja / Oui 90

Nein / Non 50

Enthalten / Abstentions 3

Präsident. Sie haben auch den Punkt 2 als Motion angenommen, mit 90 Ja- zu 50 Nein-Stimmen bei 3 Enthaltungen.

Wer den Punkt 3 als Motion annimmt, stimmt Ja, wer dies nicht will, stimmt Nein.

Abstimmung (2019.RRGR.257; Ziff. 3)

Vote (2019.RRGR.257 ; ch. 3)

Der Grosse Rat beschliesst: / Décision du Grand Conseil :

Annahme / Adoption

Ja / Oui 88

Nein / Non 50

Enthalten / Abstentions 5

Präsident. Sie haben den Punkt 3 als Motion angenommen, mit 88 Ja- zu 50 Nein-Stimmen bei 5 Enthaltungen.

Wer den Punkt 4 als Motion annehmen will, stimmt Ja, wer dies nicht will, stimmt Nein.

Abstimmung (2019.RRGR.257; Ziff. 4)

Vote (2019.RRGR.257 ; ch. 4)

Der Grosse Rat beschliesst: / Décision du Grand Conseil :

Annahme / Adoption

Ja / Oui 78

Nein / Non 59

Enthalten / Abstentions 6

Präsident. Der Punkt 4 wurde ebenfalls als Motion angenommen, mit 78 Ja- zu 59 Nein-Stimmen bei 6 Enthaltungen.

Wer den Punkt 5 als Postulat annehmen will, stimmt Ja, wer dies nicht will, stimmt Nein.

Abstimmung (2019.RRGR.257; Ziff. 5; als Postulat)

Vote (2019.RRGR.257 ; ch. 5 ; sous forme de postulat)

Der Grosse Rat beschliesst: / Décision du Grand Conseil :

Ablehnung / Rejet

Ja / Oui 52

Nein / Non 87

Enthalten / Abstentions 4

Präsident. Sie haben den Punkt 5 abgelehnt, mit 87 Nein- zu 52 Ja-Stimmen bei 4 Enthaltungen.

Wer den Punkt 6 als Motion annehmen will, stimmt Ja, wer dies nicht will, stimmt Nein. – Eigentlich wäre es obsolet, wenn man es sich ganz genau überlegt.

Abstimmung (2019.RRGR.257; Ziff. 6)

Vote (2019.RRGR.257 ; ch. 6)

Der Grosse Rat beschliesst: / Décision du Grand Conseil :

Annahme / Adoption

Ja / Oui 77

Nein / Non 59

Enthalten / Abstentions 6

Präsident. Sie haben den Punkt 6 angenommen, mit 77 Ja- zu 59 Nein-Stimmen bei 6 Enthaltungen.

Wer den Punkt 7 als Motion annehmen will, stimmt Ja, wer dies nicht will, stimmt Nein.

Abstimmung (2019.RRGR.257; Ziff. 7)

Vote (2019.RRGR.257 ; ch. 7)

Der Grosse Rat beschliesst: / Décision du Grand Conseil :

Annahme / Adoption

Ja / Oui 102

Nein / Non 29

Enthalten / Abstentions 12

Präsident. Sie haben den Punkt 7 angenommen, mit 102 Ja- zu 29 Nein-Stimmen bei 12 Enthaltungen.

Wer den Punkt 8 als Postulat annehmen will, stimmt Ja, wer dies nicht will, stimmt Nein.

Abstimmung (2019.RRGR.257; Ziff. 8; als Postulat)

Vote (2019.RRGR.257 ; ch. 8 ; sous forme de postulat)

Der Grosse Rat beschliesst: / Décision du Grand Conseil :

Ablehnung / Rejet

Ja / Oui 47

Nein / Non 94

Enthalten / Abstentions 3

Präsident. Sie haben diesen Punkt abgelehnt, mit 94 Nein- zu 47 Ja-Stimmen bei 3 Enthaltungen.